

L'ASSOCIATION LOI 1901

DEFINITION

- ▶ L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans le but autre que de partager des bénéfices.
- ▶ Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrat et obligations.
- ▶ La loi 1901 est la loi qui instaure le contrat d'association.
- ▶ Elle est complétée par le décret du 16 août 1901.

LES DIFFERENTS TYPES D'ASSOCIATION

- ▶ Il existe 3 types d'associations :
 - **Association de fait :**
Association non déclarée, qui n'a aucune existence juridique et donc ne possède pas la personnalité morale.
 - **Association d'intérêt général :**
Association qui a été déclarée en préfecture et qui de ce fait possède la personnalité morale
 - **Association reconnue d'utilité publique :**
Association qui possède une reconnaissance de l'état